

# Circulaire de Rentrée 2018/2019 - Classes de 6<sup>ème</sup>

## Rentrée :

### **Lundi 03 septembre 2018**

La journée du lundi 03 septembre est exclusivement consacrée aux élèves de CM2 et de 6<sup>ème</sup>.

**Le ramassage scolaire fonctionnera uniquement le soir.**

- 08h15 : Accueil des élèves par le chef d'établissement dans la cour du collège
- 08h30 à 15h35 : Prise en charge des élèves par les professeurs principaux
- 15h50 : Départ des bus

### **Pas d'étude le premier jour.**

*NB : merci de bien vouloir préciser à votre enfant s'il doit rentrer seul à la maison, si vous venez le chercher à 15h35 ou s'il doit prendre le bus.*

**Talon, ci-joint, à remplir et à rendre au professeur principal le jour de la rentrée**

**Mardi 04 septembre 2018 et mercredi 05 septembre 2018 :** Les élèves de 6<sup>ème</sup> sont libérés de cours (rentrée du lycée)

### **Horaires pour les 6<sup>ème</sup> (à partir du jeudi 06 septembre et suivant leur emploi du temps) :**

- 08 h 15 à 12 h 05 : Cours
- 12 h 10 à 13 h 45 : Pause « déjeuner »
- 13 h 50 à 16 h 45 : Cours
- 16 h 50 à 17 h 40 : Cours ou étude

Les élèves de 6<sup>ème</sup> n'ont cours ni le mercredi après midi ni le samedi.

Les autres jours, la possibilité est offerte, à tout élève qui le désire, de se ménager un temps de travail dans une salle prévue à cet effet entre 13h00 et 13h30 ou de participer aux activités de l'UNSS.

## **INDICATIONS PRATIQUES**

### **Contact Parents-Professeurs**

Les parents accorderont toute l'attention nécessaire aux notes ainsi qu'aux observations portées dans le carnet de correspondance.

Ils n'hésiteront pas à prendre contact avec les professeurs dès que des difficultés sérieuses apparaissent. Ils pourront également solliciter un rendez-vous auprès du Chef d'Etablissement.

### **Bulletins**

Les notes de vos enfants ainsi que le cahier de texte de la classe peuvent être consultés sur le site internet de l'établissement dans l'espace parents.

Lors des réunions parents/professeurs du mois de septembre, nous vous communiquerons le code d'accès à l'espace parents de notre site internet : [www.college-zillisheim.com](http://www.college-zillisheim.com)

A partir de ce site vous pourrez consulter le relevé de notes de votre enfant. Les bulletins trimestriels vous seront transmis par voie postale en décembre, mars/avril et juin/juillet.

### **Entrée et sortie des élèves**

Les élèves prenant les transports scolaires attendent le bus dans la cour du collège ; les autres élèves entrent et sortent par l'accueil situé le long du canal du moulin.

A partir de 07h45 et de 13h30, pour des raisons de sécurité et ne pas gêner la circulation, les élèves rentreront directement dans la cour et ne s'attarderont pas devant le Collège.

Pour les mêmes raisons, à la fin des cours, à 12h05, à 16h45 et à 17h40, ils quitteront immédiatement l'établissement.

***NB : Dans le cadre du plan Vigipirate les parents souhaitant se rendre dans l'établissement sont tenus de se faire enregistrer à l'accueil dans le cahier de bord.***

## **Circulation des véhicules et stationnement**

Pour une plus grande sécurité des élèves, il est souhaitable que les parents qui amènent leur enfant en voiture ne traversent pas le pont-levis et le déposent bien avant. Le stationnement le long du canal du moulin est strictement interdit.

## **A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)**

Le Directeur tient à souligner combien il apprécie la participation aux divers comités qui se mettent en place chaque année. Il remercie par avance tous ceux et toutes celles qui ont déjà accepté ou accepteront de s'engager dans l'A.P.E.L. ou comme parent correspondant de classe

Il compte notamment sur une assistance nombreuse des parents à l'assemblée Générale de l'A.P.E.L.

## **Livres scolaires**

Les livres sont gratuits et fournis par l'établissement.

Les élèves couvriront ces livres et en prendront le plus grand soin. Toute perte ou détérioration entraînera le remplacement ou la réparation des manuels à la charge de la famille.

*Apprendre à respecter les livres ou tout autre matériel, c'est apprendre à se respecter soi-même et à respecter autrui.*

## **Carnet de correspondance**

Le carnet de correspondance est un document officiel permettant de faire la liaison entre les familles et l'établissement. Les parents le consulteront régulièrement. Les élèves en prendront le plus grand soin et devront pouvoir le présenter à tout moment. En cas de perte, les élèves le signaleront au Censeur. En cas de récidive, des sanctions pourront être prises.

## **Matériel à apporter le jour de la rentrée**

Le 1er jour de classe les élèves emporteront des feuilles blanches, leur cahier de texte, un cahier de brouillon et leur trousse.

## **Restauration scolaire**

Chaque élève possède une carte magnétique nominative qui lui permettra d'accéder au restaurant scolaire ainsi qu'à l'établissement en dehors des heures normales d'ouverture. **L'élève gardera cette carte pendant toute sa scolarité.** Cette carte ne doit pas être percée ni rayée. En cas de perte ou de dégradation, le renouvellement de la carte sera facturé 20 €.

## **C.D.I. (centre de documentation et d'information).**

Le professeur documentaliste est à la disposition des élèves de 08h15 à 17h40 sauf entre 12h00 et 13h15 et les mardis après-midi et mercredis matins.

Le C.D.I. est fermé à la récréation du matin et reste ouvert à celle de l'après-midi (13h15 à 17h40 non stop).

Le C.D.I. accueille en priorité tous les élèves désireux d'entreprendre un travail de recherche et de documentation ainsi que les classes accompagnées de leur professeur pour des séquences pédagogiques.

## **Transport**

En cas de problème avec les transports scolaires, n'hésitez pas à prendre rapidement contact avec Mr DRAXEL.

Concernant les changements sur les lignes SOLEA, je vous précise que les élèves seront accompagnés par des personnels SOLEA sur les premiers jours.

## **Bicyclettes**

Pour les élèves utilisant leur vélo pour se rendre au collège, nous vous rappelons que, pour que les vols ou dégradations de vélos de votre enfant soient couverts par votre contrat d'assurance habitation, il faut **obligatoirement que votre enfant cadenas son vélo.**

Dans le cas où votre contrat de base habitation ne prend pas en charge ce risque « vols et dégradations vélos » nous vous recommandons vivement de souscrire une extension de garanties auprès de votre assureur.

## **Tenue Vestimentaire**

Tout élève a le souci d'adopter une attitude compatible avec les valeurs et l'éthique que nous souhaitons promouvoir au sein de l'établissement.

L'élève porte une tenue adéquate, sans provocation, sans vulgarité, qui ne perturbe pas la collectivité et qui ne donne pas de soi une image négative.

La tenue vestimentaire doit être adaptée au lieu et à l'activité. **Le port du survêtement est exclusivement réservé aux séances d'EPS (entre autre par mesure d'hygiène). Le port d'un couvre chef est interdit dans les bâtiments.**

### **Téléphones portables**

L'utilisation du **téléphone portable est interdite** dans l'établissement ainsi que l'utilisation d'appareils électroniques en tous genres.

Très exceptionnellement, sur autorisation de la direction, l'élève pourra être autorisé à utiliser le téléphone dans l'espace « accueil » et le soir à partir de 17h45 dans l'espace « attente des bus scolaires ».

Cette mesure est destinée à protéger l'élève et ses responsables, de tout usage abusif pour lequel la loi est maintenant très sévère. Notamment en ce qui concerne les publications de photos sur internet, via les blogs ou les réseaux sociaux. Elle facilitera également le développement de la convivialité.

**En cas de réelle urgence**, le service d'accueil peut se charger de transmettre une communication à un élève ou à sa famille.

### **Facturation**

2 factures vous seront envoyées pendant l'année scolaire : une facture principale en octobre correspondant aux redevances globales annuelles, déduction faite de l'acompte versé, puis une facture de régularisation en mars, si nécessaire, correspondant à des frais complémentaires (ex. : piscine, ...)

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Pour les familles ayant opté pour le paiement par prélèvement automatique, le règlement se fera par 7 mensualités de novembre à mai (le 5 de chaque mois).
- Pour les familles ayant choisi de payer par chèque, le règlement se fera trimestriellement le 15 novembre, le 15 février et le 15 mai.

### **Vidéosurveillance**

Les accès de l'établissement sont placés sous vidéosurveillance.

### **Site Internet**

L'adresse du site Internet du Collège est : [www.college-zillisheim.com](http://www.college-zillisheim.com)

Vous pouvez consulter sur le site : les circulaires, les manifestations rythmant la vie de l'établissement (voyages scolaires, transports scolaires, fêtes), toutes informations utiles en cas d'événements majeurs...

### Informations utiles

Accueil : 03.89.06.50.11 – [accueil@college-zillisheim.com](mailto:accueil@college-zillisheim.com)  
Directrice adj. : – [directrice-adjointe@college-zillisheim.com](mailto:directrice-adjointe@college-zillisheim.com)  
Secrétariat : 03.89.06.50.23 – [secretariat@college-zillisheim.com](mailto:secretariat@college-zillisheim.com)  
Comptabilité : – [comptabilite@college-zillisheim.com](mailto:comptabilite@college-zillisheim.com)  
Censeur : – [draxel@college-zillisheim.com](mailto:draxel@college-zillisheim.com)  
Aumônerie : 03.89.06.50.15 – [aumonier@college-zillisheim.com](mailto:aumonier@college-zillisheim.com)  
Infirmier : 03.89.06.50.14 – [infirmier@college-zillisheim.com](mailto:infirmier@college-zillisheim.com)

### Calendrier des vacances scolaires 2018/2019

Attention, ces dates, données à titre indicatif, sont susceptibles d'être légèrement modifiées.

**Vacances de la Toussaint :** du vendredi 19 octobre 2018 au soir au lundi 05 novembre 2018 au matin

**Vacances de Noël :** du jeudi 20 décembre 2018 au soir au lundi 07 janvier 2019 au matin

**Vacances d'Hiver :** du vendredi 08 février 2019 au soir au lundi 25 février 2019 au matin

**Vacances de Printemps :** du vendredi 05 avril 2019 au soir au lundi mardi 23 avril 2019 au matin

**Pont de l'Ascension :** vendredi 31 mai 2019

**Vacances d'Été :** début des congés le 05 juillet à la fin des cours

La publication de ces dates devrait vous permettre d'organiser vos congés et vos vacances en conséquence.

Je vous demande formellement de ne pas anticiper les congés officiels. L'Inspection d'Académie n'accorde d'autorisation d'absence que dans des cas tout à fait exceptionnels.

### Date à retenir :

- Photos de classes : les 11 et 13 septembre 2018
- Présentation des équipes pédagogiques niveau 6<sup>ème</sup> : lundi 10 septembre 2018 à 18h00
- Journées pédagogiques pour les enseignants : le vendredi 21 décembre 2018 (les élèves n'ont pas cours)

Bonne fin de vacances

Le Chef d'Etablissement

V. CHEVALIER

✂-----

### **RENTREE 2018/2019**

DEMI-PENSION ET TRANSPORT SCOLAIRE LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018

### **TALON A RENDRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE**

Mme/M. .... parent(s) de l'élève .....

..... entrant en classe de .....

au Collège Episcopal de Zillisheim atteste(ons) par la présente que mon (notre) enfant

(\*)

- Déjeunera à la cantine lundi 03 septembre 2018
- Ne déjeunera pas à la cantine lundi 03 septembre 2018

- Prendra le bus à 15h50
- Rentrera seul à la maison
- Sera récupéré par nos soins

A .....

Le .....

**Signature**

(\*) cocher la case correspondante